

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140115-2014\_A041-DE  
Date de télétransmission : 17/01/2014  
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 JANVIER 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_A041**

## **OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes**

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENCO Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Monsieur Régis MARTIN** donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 JANVIER 2014**

Rapporteur : Régis MARTIN

**Thématique : Ressources Humaines**

**Objet : Ajustements et modifications de postes  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements et modifications de postes dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs.

**Exposé des motifs :**

**I. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES :**

**Au sein de la Mission Articulation des Documents d'Urbanisme et Action Foncière**

Par délibération n° 1999\_A053 en date du 23 mars 1999, le Conseil Communautaire a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Suite au départ en retraite de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'élargir le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.  
(A 7)

### **Au sein de la Direction des Systèmes d'Information, Télécommunication et Administration Electronique**

Par délibération n° 2008\_A171 en date du 12 décembre 2008, le Conseil Communautaire a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Suite à la mobilité interne de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'élargir le poste comme suit :

- Poste de catégorie B ouvert dans le cadre d'emplois des rédacteurs et techniciens territoriaux. (B 785)

### **Au sein de la Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et Entrées de Ville**

Par délibération n° 2004\_A356 en date du 17 décembre 2004, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Suite à la mutation externe de l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci, il vous est proposé d'élargir le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise et adjoints techniques territoriaux. (C 840)

## **II. AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES SUITE A REUSSITE A CONCOURS**

### **Au sein de la Direction des Systèmes d'Information, Télécommunication et Administration Electronique**

Par délibération n° 2003\_A100 en date du 16 mai 2003, le Conseil de Communauté a créé et ouvert un poste de catégorie B dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Suite à réussite à concours de l'agent occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. (A 438)

## **AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS**

L'article 3-4 .I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les agents non titulaires recrutés sur emploi permanent et qui sont inscrits sur liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions englobent l'emploi qu'ils occupent, doivent être nommés stagiaires au plus tard au terme de leur contrat.

### **Au sein de la Direction des Systèmes d'Information, Télécommunication et Administration Electronique**

Par délibération n° 2011\_A140 en date du 3 novembre 2011, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Suite à réussite à concours de l'agent non titulaire occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert en emploi permanent statutaire dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. (A 771)

### **Au sein de la Direction de l'Environnement**

Par délibération n°2013\_A199 en date du 29 novembre 2013, le Conseil de Communauté a ouvert un poste de catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et en a fixé la rémunération afin de procéder au renouvellement de l'engagement de l'agent non titulaire.

Suite à réussite à concours de cet agent et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il vous est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert en emploi permanent statutaire dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. (A 977)

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements et modifications de postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : Ressources humaines - Ajustements et modifications de postes**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

  
  
17 JAN. 2014